



Ferreyres info – juillet 2021

Fête nationale – 1^{er} août

Cette année, la Fête du 1^{er} août aura lieu en toute simplicité (type canadien) afin de permettre à chacun de se retrouver, tout en respectant les mesures sanitaires en vigueur. Elle se déroulera comme suit :

- Mise à disposition d'un grill par la société Culture et Loisirs, chacun apporte son repas (viande, salades, légumes, desserts, ...) et peut le partager.
- Vente de boissons (vin, bière, boissons non alcoolisées en bouteille) et pâtisserie, organisée par la société de Jeunesse.
- Allumage du feu avec une verrée offerte par la commune.
- Cortège accompagné par la société de Jeunesse et ses tambours.

Chacun prend sa vaisselle (verres, assiettes, services), pour la verrée de la commune également.

Pour que la fête puisse avoir lieu et comme les danses ne sont pas autorisées, la diffusion de musique sera interdite.

Les fusées et les engins pyrotechniques sont interdits, seuls ceux au sol, sans portée, sont autorisés (afin d'éviter tout déchet indésirable dans les champs et tout danger pour le bétail).

En cas de temps incertain, annonce dès 14h sur le site internet et au pilier public, si la fête ou si seule la partie officielle a lieu (discours, feu et verrée auront lieu dans tous les cas).

Programme, dimanche 1^{er} août

18h00 : début des festivités

21h00 (env.) : partie officielle

Dès la tombée de la nuit, départ du cortège (sera annoncé sur place)

Dès le retour du cortège à la place de jeux, le feu sera allumé et une verrée sera offerte par la commune.

Nuit des perséides

La Municipalité a décidé **d'éteindre l'éclairage public la nuit du 12 au 13 août prochain**. A cette date une pluie d'étoiles filantes des Perséides atteint son apogée (une centaine d'étoiles filantes à l'heure). C'est l'occasion rêvée, l'espace de quelques heures, de se réappropriier le ciel et de contempler notre galaxie.

Sentier des nouveau-nés

Le sentier des nouveau-nés est sécurisé et de nouveau praticable, les arbres dangereux ont été coupés et laissés sur place.